



RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00278
Numéro SIREN : 423 918 861
Nom ou dénomination : SJS TP

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2015 sous le numéro de dépôt 4268

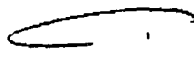
4268
n° de
dépôt



013278
n° de
gestion

15 DEC. 2015

n° de
facture



n° de
chrono

SJS TP

Société à responsabilité limitée
au capital de 150 000 €
Siège social : Le Marais
86100 CHATELLERAULT
RCS POITIERS 423 918 861

certifié conforme
à l'original
le gérant
Stéphane PRINCET

EXTRAIT

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 SEPTEMBRE 2015**

PG

2

- Dev² cog

au 11/09/15

L'an deux mille quinze, le 21 Septembre,
A 10 heures,

Les associés de la société SJS TP, société à responsabilité limitée au capital de 150 000 €, divisé en 9 375 parts de 16 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au cabinet d'expertise comptable KPMG, sis 7 Rue Eugène Chevreul – 86000 POITIERS sur convocation de la gérance faite par lettre recommandée en date du 28 Août 2015 à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- | | |
|---|-----------------------|
| - la société PRINCET HOLDING, possédant : | 4 562 parts sociales, |
| - Monsieur Jérôme PRINCET, possédant : | 1 605 parts sociales, |
| - Monsieur Sébastien PRINCET, possédant : | 1 604 parts sociales, |
| - Monsieur Stéphane PRINCET, possédant : | 1 604 parts sociales, |

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane PRINCET, gérant associé.

Le commissaire aux comptes de la Société, Monsieur REIGNE, régulièrement convoqué, est présent.

**POUR COPIE CERTIFEE CONFORME
PAR LE GERANT**

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ...
- ...
- Constatation de la démission d'une co-gérante,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

... / ...

DEUXIEME RESOLUTION

... / ...

TROISIEME RESOLUTION

... / ...

QUATRIEME RESOLUTION

... / ...

CINQUIEME RESOLUTION

... / ...

SIXIEME RESOLUTION

... / ...

SEPTIEME RESOLUTION

... / ...

HUITIEME RESOLUTION

... / ...

NEUVIEME RESOLUTION

... / ...

DIXIEME RESOLUTION

... / ...

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la **démission de Madame Jeannique PRINCET** de son mandat de co-gérante de la Société avec effet au 1^{er} Septembre 2015, prend acte de cette démission et décide de ne nommer aucun nouveau co-gérant en remplacement.

Pour : 9 375 voix,

Contre : 0 voix,

Abstention : 0 voix.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11h16.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.